

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du mercredi 26 juin 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT - M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – Mme GROGNET – Mme DERUERE – M. CARPENTIER.

**Absents** : M. DUBOIS - M. ROSA – Mme DEHAUSSY -M. MAQUET.

**Représenté** : M. DUBOIS par pouvoir à M. PETITNIOT

**Secrétaire de séance** : Mme DERUERE Christine.

---

## Ordre du jour

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2013**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

### **2. Modalités nouvelles de représentation communale dans les communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du renouvellement général des conseils municipaux en 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes possibilités de répartition des délégués communautaires tant au niveau du nombre des délégués que du mode de répartition par commune telles que fixées par la loi du 16 décembre 2010 complétée et modifiée par la loi du 31 décembre 2012, décide de retenir le projet de répartition proposé par la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON, soit un nombre de sièges total égal à 36 pour l'effectif du conseil communautaire, la commune de FLAVY-LE-MARTEL y étant représentée par 5 délégués.

### **3. Participation financière versée au Syndicat Intercommunal d'Enseignement Secondaire du Collège de TERGNIER – Année scolaire 2012 / 2013**

L'Assemblée accepte le règlement d'une somme de 19 € représentant la participation financière de la commune pour l'inscription d'un élève résidant dans la localité au Collège Joliot CURIE de TERGNIER au titre de l'année scolaire 2012/2013.

### **4. Remboursement de frais à un agent communal**

Le Conseil Municipal autorise le remboursement à un agent technique des frais engagés dans le cadre d'une vérification à l'aptitude médicale au permis poids-lourds, soit une somme de 38 €.

## **5. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal**

Suite à la promotion de plusieurs agents au grade supérieur, le Conseil Municipal décide, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 mars 2013, la suppression des emplois suivants :

- 1 poste de garde champêtre chef à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs la création d'un emploi d'avenir à temps incomplet (avec un minimum de 20 heures / hebdomadaire) pour renforcer le service de garderie et restauration périscolaire avec effet du 1er septembre 2013.

## **6. Demande d'aide présentée par un agent de la collectivité**

Le Conseil Municipal sollicite la saisine du fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) afin d'obtenir une aide financière en faveur d'un agent de la collectivité pour la prise en charge de prothèses auditives et s'engage à reverser le montant de l'aide accordée à l'agent concerné.

## **7. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie – Programme 2013**

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention en vue de l'exécution des travaux de réfection de la rue de la fontaine soit un linéaire total de 1 216 m.

- **Estimation prévisionnelle de l'opération :**  
261 627,50 € H.T soit 312 906,49 € T.T.C
- **Montant subventionnable hors taxes pour un linéaire retenu de 331 m = 51 020,40 € ;**
- **Montant de la subvention = 25 000 €.**

## **8. Demande d'adhésion de la ville de BOHAIN auprès de l'USEDA**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la ville de BOHAIN.

## **9. Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'USEDA d'un montant de **1 239,31 €** pour le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au niveau du n° 4 Rue de la Gare.

## **10. Convention tripartite entre le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise, le Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé et la commune de FLAVY-LE-MARTEL pour le règlement des frais de relevé topographique Rue de la Fontaine**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir entre le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise, le Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé et la commune pour le règlement des frais de relevé topographique, à répartir par tiers entre les collectivités concernées.

## 11. Fête Nationale du 14 juillet 2013

Après recensement des disponibilités des conseillers municipaux présents, l'assemblée établit le programme des animations et manifestations de la Fête Nationale du 14 juillet.

### Questions d'initiative

- M. LEFEVRE Régis : - donne un compte-rendu de l'exécution des travaux d'entretien des fossés d'écoulement des eaux pluviales parallèles aux chemins ruraux dit du Savriennois et d'ANNOIS à JUSSY, ainsi que les travaux de réfection et d'aménagement de la Rue des 3 Ruelles ;
- Mme TATIN Andrée : - signale la présence de chats en état d'abandon suite à l'inoccupation prolongée d'un logement Rue André BRULE ;
- Mme GROGNET Marie : - signale que des fleurs ont été déposées devant un alignement de concessions dans le cimetière communal à l'occasion des Rameaux en mars dernier et s'enquiert des modalités d'enlèvement de ces plantes desséchées ;
- M. PETITNIOT Joël : - juge peu judicieux le stockage de paillis à l'intérieur de l'enceinte du stade municipal à proximité des locaux des Anciens vestiaires ;  
- signale que la clôture du stade a été détériorée suite à un choc avec une automobile ;
- M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : - indique que le prochain bulletin municipal est en cours d'élaboration, qu'il y sera rappelé à nouveau la réglementation contre les bruits et les feux de végétaux et engage vivement les membres du Conseil Municipal à respecter ces interdictions ;
- M. MOUFLIER Alain : - annonce que le blason de la commune restauré par ses soins pourra être exposé dès que les agents techniques de la commune auront achevé les travaux de préparation nécessaires à son installation ;
- Mme NOIZET Annick : - rappelle qu'il avait été prévu de procéder à l'élagage voire l'abattage de certains arbres gênants à l'intérieur d'une parcelle contiguë au cimetière communal ;
- M. VAN ISACKER Eric : - indique que le Syndicat d'Assainissement va procéder au remplacement de la conduite d'eaux usées Rue de la Fontaine avant l'exécution des travaux de réfection de voirie par la commune et que ces travaux de rénovation du réseau d'assainissement sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE sous réserve d'une visite de conformité du branchement auprès des riverains concernés.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 04 juillet 2013

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine DERUERE

Danielle LANCO